

COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 25 mars 2022

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le 25 mars à 18 h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. ZENTNER Franck, Maire.

Etaient présents : ZENTNER Franck, BAUDART Frédéric, MABIRE Jean Louis, MICHELET Aline, GILLON Angélique, ARBELIN David, AUTIN Philippe, JACQUES Alex, FAILLIET Nathalie, VAIRY Laetitia, ROBIN Jean-Jacques

Absents excusés : PIOT Lucas, GOMES TILLOY, Hélène CELLIER Denis, COQUILLARD Jean-Marie

Absent :

Date de la convocation
21/03/2022

Date d'affichage de la convocation
21/03/2022

Date d'affichage de la délibération
31/03/2022

Délibération n°2022-2-8

M. CELLIER Denis a donné procuration à M. ZENTNER Franck
M. PIOT Lucas a donné procuration à M. ZENTNER Franck

OBJET

Tarifs locations diverses

Mme Aline MICHELET est désignée secrétaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission bâtiment a travaillé sur des nouveaux tarifs de locations.

Suite à la présentation des nouveaux tarifs, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération
- De fixer les tarifs, en remplacement des tarifs indiqués dans les précédentes délibérations (712 du 08/03/2008 « Tarifs de location de la salle communale située coteau Bras Dieu » ; 845 du 30/06/2011 « tarifs de location de la salle communale pour les habitants de La Neuville au Pont et les associations du village » ; 846 du 03/02/2012 « Location de la salle communale Tarif » ; 1017 du 06/10/2017 « fixation du tarif de location de tables et de chaises » ; 1018 du 06/10/2017 « Tarif de location de la salle communale pour la SARL AUX SAVEURS D'ANTAN ») comme suit :

Location terrain de foot

TERRAIN DE FOOT Habitants	
Tarifs en €	
Forfait énergie	20 €/j
Caution	120 €

Location salle des fêtes

Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
Affiché le
ID : 051-215103714-20220325-2022_2_8-DE

	HABITANTS DU VILLAGE	PERSONNES EXTERIEURES
	Tarifs en €	Tarifs en €
2 jours	250 €	330 €
½ journée	0	
Nettoyage	120 € ménage 120 € de caution	120 € ménage 120 € de caution
Forfait énergie	35 € = 1 ^{er} mai au 30 septembre 70 € = 1 ^{er} octobre au 30 avril	35 € = 1 ^{er} mai au 30 septembre 70 € = 1 ^{er} octobre au 30 avril
Caution	600 €	600 €
Caution déchets	50 €	50 €

	ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF VILLAGE	ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF EXTERIEURE	ASSOCIATION A BUT LUCRATIF
	Tarifs en €	Tarifs en €	Location régulière au mois Tarifs en €
2 jours	0	180 €	
1 jour	0		
½ journée	0		
Nettoyage	0	120 € ménage 120 € de caution	
Forfait énergie		35 € = 1 ^{er} mai au 30 septembre 70 € = 1 ^{er} octobre au 30 avril	15 € / séance si besoin
Caution	600 €	600 €	
Caution déchets	50 €	50 €	

Casse :

- Casse d'une table = 150 €
- Casse d'une chaise = 50 €

Location de tables et chaises :

La location ou prêt est uniquement à destination des habitants, associations et écoles du village

- Gratuité pour les associations et écoles du village,
- Pour les habitants :
 - 1 table de brasserie et 2 bancs = 10 €
 - Caution de 200 €

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à LA NEUVILLE AU PONT, le 31/03/2022

Le Maire

Franck ZENTNER

